



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Monsieur Arnaury DE SAINT QUENTIN
Préfet
5 avenue Bernard Hirsch
CS 20105
95010 CERGY-PONTOISE CEDEX

Montmorency, le **23 DEC. 2019**

N/RÉF : GP / MK / 2019-3998

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Maxence KALFLECHE

OBJET : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Montmorency

Monsieur le Préfet,

La commune de Montmorency a prescrit la révision de son Règlement Local de Publicité le 17 décembre 2018. Lors du Conseil Municipal du lundi 9 décembre 2019, les élus ont tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet. Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un CD contenant la délibération du 9 décembre 2019 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez consulter les différents services concernés et émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse à l'issue de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,

Michèle BERTHY

Maire

Vice-présidente du Conseil départemental

Vice-présidente de la CA PV Forêt de

Montmorency

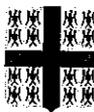


M. Berthy

Service Urbanisme, Aménagement et Développement
du Territoire
Téléphone : 01 39 34 98 10
Fax : 01 39 64 98 36
Courriel : stechniques@ville-montmorency.fr

Adresse postale
Hôtel de Ville
2, avenue Foch - BP 70101
95162 Montmorency Cedex

Accueil
1 avenue Rey de Foresta
95160 Montmorency



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

SOUS-PREFECTURE DE SARCELLES
Monsieur Denis DOBO-SCHOENENBERG
Sous-Préfet du Val d'Oise
1, Boulevard François Mitterrand
CS 80025
95842 SARCELLES CEDEX

Montmorency, le **23 DEC. 2019**

N/REF : GP / MK / 2019-3998

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Maxence KALFLECHE

OBJET : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Montmorency

Monsieur le Sous-Préfet,

La commune de Montmorency a prescrit la révision de son Règlement Local de Publicité le 17 décembre 2018. Lors du Conseil Municipal du lundi 9 décembre 2019, les élus ont tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet. Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un CD contenant la délibération du 9 décembre 2019 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez consulter les différents services concernés et émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse à l'issue de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, à l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous.



Michèle BERTHY

Maire

Vice-présidente du Conseil départemental

Vice-présidente de la CAPV Forêt de Montmorency

Service Urbanisme, Aménagement et Développement
du Territoire
Téléphone : 01 39 34 98 10
Fax : 01 39 64 98 36
Courriel : sttechniques@ville-montmorency.fr

Adresse postale
Hôtel de Ville
2, avenue Foch - BP 70101
95162 Montmorency Cedex

Accueil
1 avenue Rey de Foresta
95 160 Montmorency



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU VAL D'OISE
SAT – Mission Publicité extérieure
Immeuble Le Mercury
1, rue de la Croix des Maheux
CS 21234 Cergy
95095 CERGY-PONTOISE CEDEX

Montmorency, le **23 DEC. 2019**

N/REF : GP / MK / 2019-3998

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Maxence KALFLECHE

OBJET : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Montmorency

Monsieur le Directeur,

La commune de Montmorency a prescrit la révision de son Règlement Local de Publicité le 17 décembre 2018. Lors du Conseil Municipal du lundi 9 décembre 2019, les élus ont tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet. Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un CD contenant la délibération du 9 décembre 2019 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez consulter les différents services concernés et émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse à l'issue de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée.



Michèle BERTHY

Maire

Vice-présidente du Conseil départemental

Vice-présidente de la CA PV Forêt de

Montmorency

Service Urbanisme, Aménagement et Développement
du Territoire
Téléphone : 01 39 34 98 10
Fax : 01 39 64 98 36
Courriel : stechniques@ville-montmorency.fr

Adresse postale
1 Hôtel de Ville
2, avenue Foch - BP 70101
95162 Montmorency Cedex

Accueil
1 avenue Roy de Foresta
95160 Montmorency



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE
FRANCE

Madame Valérie PECRESSE

Présidente

2, rue Simone Veil

93400 SAINT OUEN

Montmorency, le **23 DEC. 2019**

N/REF : GP / MK / 2019-3998

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Maxence KALFLECHE

OBJET : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Montmorency

Madame la Présidente, *Chère Valérie,*

La commune de Montmorency a prescrit la révision de son Règlement Local de Publicité le 17 décembre 2018. Lors du Conseil Municipal du lundi 9 décembre 2019, les élus ont tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet. Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un CD contenant la délibération du 9 décembre 2019 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez consulter les services concernés et émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse à l'issue de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma considération distinguée.

Amities.


Michèle BERTHY
 Maire
 Vice-présidente du Conseil départemental
 Vice-présidente de la CA PV Forêt de
 Montmorency

Service Urbanisme, Aménagement et Développement
du Territoire
Téléphone : 01 39 34 98 10
Fax : 01 39 64 98 36
Courriel : techniques@ville-montmorency.fr

Adresse postale
Hôtel de Ville
2, avenue Foch - BP 70101
95162 Montmorency Cedex

Accueil
1 avenue Rey de Foresta
95160 Montmorency



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU
VAL D'OISE
Madame Marie-Christine CAVECCHI
Présidente
2, avenue du Parc
CS 20201
95010 CERGY-PONTOISE CEDEX

Montmorency, le **23 DEC. 2019**

N/REF : GP / MK / 2019-3998

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Maxence KALFLECHE

OBJET : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Montmorency

Madame la Présidente, *Chère Marie Christine,*

La commune de Montmorency a prescrit la révision de son Règlement Local de Publicité le 17 décembre 2018. Lors du Conseil Municipal du lundi 9 décembre 2019, les élus ont tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet. Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un CD contenant la délibération du 9 décembre 2019 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez consulter les services concernés et émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse à l'issue de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma considération distinguée.

Amitiés.



Michèle BERTHY

Maire

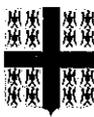
Vice-présidente du Conseil départemental

Vice-présidente de la CA PV Forêt de Montmorency

Service Urbanisme, Aménagement et Développement
du Territoire
Téléphone : 01 39 34 98 10
Fax : 01 39 64 98 36
Courriel : stechniques@ville-montmorency.fr

Adresse postale
Hôtel de Ville
2, avenue Foch - BP 70101
95162 Montmorency Cedex

Accueil
1 avenue Rey de Foresta
95160 Montmorency



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

ILE DE FRANCE MOBILITE
Madame Valérie PECRESSE
Présidente
41, rue de Châteaudun
75009 PARIS

Montmorency, le **23 DEC. 2019**

N/REF : GP / MK / 2019-3998

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Maxence KALFLECHE

OBJET : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Montmorency

Madame la Présidente, *Chère Valérie,*

La commune de Montmorency a prescrit la révision de son Règlement Local de Publicité le 17 décembre 2018. Lors du Conseil Municipal du lundi 9 décembre 2019, les élus ont tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet. Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un CD contenant la délibération du 9 décembre 2019 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez consulter les services concernés et émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse à l'issue de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma considération distinguée.

Amities

Michèle BERTHY
Maire
M. Berthy
Vice-présidente du Conseil départemental
Vice-présidente de la CA PV Forêt de
Montmorency



Service Urbanisme, Aménagement et Développement
du Territoire
Téléphone : 01 39 34 98 10
Fax : 01 39 64 98 36
Courriel : stechniques@ville-montmorency.fr

Adresse postale
Hôtel de Ville
2, avenue Foch - BP 70101
95162 Montmorency Cedex

Accueil
1 avenue Rey de Foresta
95 160 Montmorency



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

CHAMBRE DES METIERS ET DE
L'ARTISANAT DU VAL D'OISE
Monsieur Bernard PEROT
Président
1, avenue du Parc
95015 CERGY-PONTOISE CEDEX

Montmorency, le **23 DEC. 2019**

N/REF : GP / MK / 2019-3998

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Maxence KALFLECHE

OBJET : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Montmorency

Monsieur le Président,

La commune de Montmorency a prescrit la révision de son Règlement Local de Publicité le 17 décembre 2018. Lors du Conseil Municipal du lundi 9 décembre 2019, les élus ont tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet. Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un CD contenant la délibération du 9 décembre 2019 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez consulter les services concernés et émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse à l'issue de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée. *et cordiale.*



Michèle BERTHY

Maire

Vice-présidente du Conseil départemental

Vice-présidente de la CA PV Forêt de Montmorency

Service Urbanisme, Aménagement et Développement
du Territoire
Téléphone : 01 39 34 98 10
Fax : 01 39 64 98 36
Courriel : stechniques@ville-montmorency.fr

Adresse postale
Hôtel de Ville
2, avenue Foch - BP 70101
95162 Montmorency Cedex

Accueil
1 avenue Rey de Foresta
95160 Montmorency



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE
D'AGRICULTURE D'ILE DE FRANCE
Monsieur Christophe HILLAIRET
Président
2, avenue Jeanne d'Arc
78153 LE CHESNAY

Montmorency, le **23 DEC. 2019**

N/REF : GP / MK / 2019-3998
AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Maxence KALFLECHE

OBJET : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Montmorency

Monsieur le Président,

La commune de Montmorency a prescrit la révision de son Règlement Local de Publicité le 17 décembre 2018. Lors du Conseil Municipal du lundi 9 décembre 2019, les élus ont tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet. Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un CD contenant la délibération du 9 décembre 2019 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez consulter les services concernés et émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse à l'issue de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

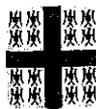
Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.


 Michèle BERTHY
 Maire
 Vice-présidente du Conseil départemental
 Vice-présidente de la CA PV Forêt de
 Montmorency

Service Urbanisme, Aménagement et Développement
du Territoire
Téléphone : 01 39 34 98 10
Fax : 01 39 64 98 36
Courriel : stechniques@ville-montmorency.fr

Adresse postale
Hôtel de Ville
2, avenue Foch - BP 70101
95162 Montmorency Cedex

Accueil
1 avenue Rey de Foresta
95160 Montmorency



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

DDT DU VAL D'OISE
 SAT – Mission Publicité extérieure
 Immeuble le Mercurey
 Commission Départementale de la Nature
 des Paysages et des Sites
 1, rue de la Croix des Maheux
 CS 21234 Cergy
 95095 CERGY-PONTOISE CEDEX

Montmorency, le **23 DEC. 2019**

N/REF : GP / MK / 2019-3998

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Maxence KALFLECHE

OBJET : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Montmorency

Monsieur le Président de la CDNPS,

La commune de Montmorency a prescrit la révision de son Règlement Local de Publicité le 17 décembre 2018. Lors du Conseil Municipal du lundi 9 décembre 2019, les élus ont tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet. Conformément à l'article L. 581-14-1 du Code de l'Environnement, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un CD contenant la délibération du 9 décembre 2019 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites puisse émettre un avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse à l'issue de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.



Michèle BERTHY
 Maire
 Vice-présidente du Conseil départemental
 Vice-présidente de la CA PV Forêt de
 Montmorency

Service Urbanisme, Aménagement et Développement
 du Territoire
 Téléphone : 01 39 34 98 10
 Fax : 01 39 64 98 36
 Courriel : techniques@ville-montmorency.fr

Adresse postale
 Hôtel de Ville
 2, avenue Foch - BP 70101
 95162 Montmorency Cedex

Accueil
 1 avenue Rey de Foresta
 95160 Montmorency



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU
BAS POMMERET
Monsieur Jean-Marc BARBE
4, rue des Alouettes
95160 MONTMORENCYMontmorency, le **23 DEC. 2019**N/REF : GP / MK / 2019-3998
AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Maxence KALFLECHE**OBJET :** Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Montmorency

Monsieur,

La commune de Montmorency a prescrit la révision de son Règlement Local de Publicité le 17 décembre 2018. Lors du Conseil Municipal du lundi 9 décembre 2019, les élus ont tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet. Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un CD contenant la délibération du 9 décembre 2019 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse à l'issue de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée. *et cordiale.*

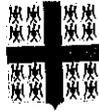


Michèle BERTHY
Maire
Vice-présidente du Conseil départemental
Vice-présidente de la CA PV Forêt de
Montmorency

Service Urbanisme, Aménagement et Développement
du Territoire
Téléphone : 01 39 34 98 10
Fax : 01 39 64 98 36
Courriel : stechniques@ville-montmorency.fr

Adresse postale
Hôtel de Ville
2, avenue Foch - BP 70101
95162 Montmorency Cedex

Accueil
L'avenue Rey de Foresta
95160 Montmorency



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

ASSOCIATION DE LA SAUVEGARDE
DE MONTMORENCY ET DE SES
ABORDS

Monsieur Jean-Pierre DAUX
36 quarter rue de la République
95160 MONTMORENCY

Montmorency, le **23 DEC. 2019**

N/REF : GP / MK / 2019-3998
AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Maxence KALFLECHE

OBJET : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Montmorency

Monsieur, *cher Jean Pierre,*

La commune de Montmorency a prescrit la révision de son Règlement Local de Publicité le 17 décembre 2018. Lors du Conseil Municipal du lundi 9 décembre 2019, les élus ont tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet. Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un CD contenant la délibération du 9 décembre 2019 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse à l'issue de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Amities



Michèle BERTHY

Maire

Vice-présidente du Conseil départemental

Vice-présidente de la CA PV Forêt de Montmorency

Service Urbanisme, Aménagement et Développement
du Territoire
Téléphone : 01 39 34 98 10
Fax : 01 39 64 98 36
Courriel : stechniques@ville-montmorency.fr

Adresse postale
Hôtel de Ville
2, avenue Foch - BP 70101
95162 Montmorency Cedex

Accueil
1 avenue Rey de Foresta
95160 Montmorency



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

ASSOCIATION POUR LA
SAUVEGARDE DU QUARTIER DES
CHAMPEAUX

Monsieur Jean-Luc MAURICE
4, avenue de la Première Armée Française
95160 MONTMORENCY

Montmorency, le **23 DEC. 2019**

N/REF : GP / MK / 2019-3998

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Maxence KALFLECHE

OBJET : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Montmorency

Monsieur,

La commune de Montmorency a prescrit la révision de son Règlement Local de Publicité le 17 décembre 2018. Lors du Conseil Municipal du lundi 9 décembre 2019, les élus ont tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet. Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un CD contenant la délibération du 9 décembre 2019 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse à l'issue de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée. *et cordiale.*



Michèle BERTHY

Maire

Vice-présidente du Conseil départemental

Vice-présidente de la CA PV Forêt de
Montmorency

Service Urbanisme, Aménagement et Développement
du Territoire

Téléphone : 01 39 34 98 10

Fax : 01 39 64 98 36

Courriel : stechniques@ville-montmorency.fr

Adresse postale

Hôtel de Ville

2, avenue Foch - BP 70101

95162 Montmorency Cedex

Accueil

1 avenue Rey de Foresta

95160 Montmorency